

Accueil
Bienvenue

Histoire
et présentation

Le personnel

Les formalités
administratives

Le déroulement
de votre séjour

Charte
personne hospitalisée

Les services

Le règlement
intérieur

Commissions de soins
et droits du patient

LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES



A votre arrivée à LA CLAUZE

Nous nous efforçons de réduire le plus possible les formalités d'admission. Une hôtesse d'accueil et une assistante sociale vous recevront afin de constituer votre dossier administratif d'entrée. Vous serez ensuite pris(e) en charge par un médecin gériatre qui établira avec vous votre projet thérapeutique



Pendant votre séjour



Il vous sera prodigué des soins par plusieurs professionnels de santé (médecin, infirmière, aide-soignante, kinésithérapeute, diététicienne, psychologue).

Tous ces soins sont inclus dans le prix de journée de l'établissement, vous n'aurez ainsi aucune avance à effectuer.

Pendant votre séjour et lors de votre départ, pensez à vous munir de moyens de paiement (chèque ou espèces), pour régler vos dépenses personnelles (téléphone, télévision, blanchisserie, achats divers).

Pour vos frais d'hospitalisation, si la prise en charge est fixée à 100%, vous ne resterez redevable que du forfait journalier hospitalier et du supplément éventuel pour chambre individuelle (éventuellement pris en charge par votre mutuelle complémentaire).

Les frais restants à votre charge, devront être soldés le jour de votre sortie auprès de l'hôtesse d'accueil. Vous pouvez également au cours de votre séjour régler une partie de vos dépenses.

Pour consulter les tarifs de nos prestations, [cliquez ici](#)



La préparation de votre sortie

La date de votre sortie est décidée par le médecin qui a coordonné votre projet de soins pendant votre séjour. Vous ne pouvez quitter l'établissement qu'après avoir vu le médecin qui vous a suivi pendant votre séjour et ce pour préparer votre retour à votre domicile ou effectuer le relais avec l'établissement dans lequel vous serez transféré(e).

Si vous demandez votre sortie sans ou contre avis médical, vous devez signer une décharge de responsabilité.

Le jour de votre sortie, nous vous demandons de préparer vos affaires pour midi afin de permettre le nettoyage complet de votre chambre avant l'après-midi. Les aides-soignantes vous aideront et vous indiqueront où ranger vos bagages en attendant votre départ.

Le jour de votre départ, dans la matinée, vous devrez vous présenter à l'accueil afin de régulariser votre dossier administratif et régler les frais éventuels de séjour (téléphone, télévision, autres prestations).



S'ils ont la possibilité de venir vous chercher, prévenez vos proches de votre jour de sortie. Dans le cas contraire et si votre état de santé l'exige, le transport peut être effectué par ambulance ou par VSL (Véhicule Sanitaire Léger) sur prescription médicale. L'établissement a signé une convention avec plusieurs transporteurs agréés. Vous conservez cependant le libre choix du transporteur pour votre retour à votre domicile (à signaler sur la fiche de consentement remise par l'assistante sociale à votre arrivée).

© Copyright ONFC 2010
